

M

Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	3
Pouvoirs	4
Nombre de votants	37
Date de la convocation	28/09/2026
Certifié exécutoire le	05/10/2026
Date d'affichage	07/10/2026
Envoyé en préfecture le	07/10/2026

Le cinq octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga,

BORT Jean-Pierre, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Carla, LELIEVRE Marie-Christine, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : COIGNAC Sébastien, GAGE Pascal, ORZOLEK Catherine.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, DELAUNAY Jean-Paul.

EXCUSES : CHASSEING Daniel, DEGERY Sylvie (donne pouvoir à LEGRAIN Alexia), DUVAL Patrick (donne procuration à LEGRAIN Olivier), GARAIS Daniel (donne pouvoir à JENTY Philippe), LAURENT André (représenté), LEFEVRE Corinne, PETIT Christophe (représenté), PEYRAMAURE Pierre (représenté), URBAIN Jean-Yves (donne pouvoir à GIOUX Sylvain), VAN ROEKEGHEM Frédéric.

Secrétaire : JARRIGE Didier.

104-2026 Actualisation maquette financière ACP.

Depuis 2024, le PETR Vézère-Auvézère s'est engagé, aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le programme Action Collective de Proximité (ACP). Ce programme a consisté notamment à la mise en place d'un dispositif d'aide au bénéfice des entreprises des trois communautés de communes constitutives du PETR, dont la CCV2M. Ce dispositif est cofinancé par la Région d'une part, et par les communautés de communes et des fonds LEADER d'autre part (1 € territoire appelant 1 € Région)

Part Région Nouvelle-Aquitaine	Part territoire
156 000 €	156 000 € Dont fonds LEADER : 141 053 € Dont fonds des communautés de communes : 14 947 €

Au vu du calendrier de la programmation européenne 2021-2027, il existe aujourd'hui une nécessité de déposer l'ensemble des dossiers de demande d'aide complets avant le 30 septembre 2027. Si des fonds européens demeurent non utilisés par le territoire à cette date, il est fortement possible qu'ils fassent l'objet d'un retour à l'autorité de gestion, la Région Nouvelle-Aquitaine. De son côté, le programme ACP a peu sollicité des Fonds européens jusqu'à présent. Si cela persiste, il y a donc un risque qu'une partie de ces fonds soit perdue pour le territoire Vézère-Auvézère.

Par conséquent, le PETR a proposé aux trois communautés de communes de diminuer de 70 000 € la part de fonds LEADER consacrée au programme. Cette modification permettrait par exemple de réabonder la fiche-action 4 du programme LEADER (« Développer les animations culturelles, sportives et touristiques, soutenir les activités de pleine nature ») qui a été beaucoup sollicitée, et devrait encore l'être jusqu'à la fin de la programmation. Ce transfert de fonds sera discuté par le GAL Vézère-Auvézère le 19 octobre prochain.

Afin de conserver l'équilibre général de la maquette financière, ces 70 000 € seraient compensés par des fonds émanant des communautés de communes. La maquette financière revue se décomposerait comme suit :

Part Région Nouvelle-Aquitaine	Part territoire
156 000 €	156 000 € <i>Dont fonds LEADER : 71 053 €</i> <i>Dont fonds des communautés de communes : 84 947 €</i>

Pour la Communauté de communes Vézère Monédières Millesources, la compensation représenterait un coût prévisionnel de 23 333 €.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification de la maquette financière telle qu'exposée dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Treignac le 08/10/2026
Le Président, Philippe JENTY

